

Inscription

Nom et prénom de l'enfant :

Date et lieu de naissance:

Adresse e mail: (la plus lisible possible)

N° _____ Rue _____

Ville _____

Code postal : _____

Tél. _____

Nom du père : _____

Profession _____

Nom de la mère : _____

Profession : _____

Adresse : _____

Ecole fréquentée _____

Classe de M _____ Niveau : _____

Fonctionnement

L'École de Musique a pour vocation le développement de la pratique « amateur » de la musique en préparant les élèves à participer

aux sociétés musicales municipales :

- Orchestre d'Harmonie de la Ville de Noeux-les-Mines
- Chorale Municipale « Vox Cantabile »
-

Lorsque le niveau musical est atteint, l'équipe pédagogique de l'école de musique propose à l'élève d'entrer au sein de l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Noeux-les-Mines. L'encadrement est assuré par la présence des professeurs de l'École de Musique dont ils sont les solistes.

L'équipe pédagogique est constituée de professeurs lauréats de conservatoires d'Arras, de Douai, de Lille, de Meudon, du Centre de Formation de Musiques Actuelles de Valenciennes, de l'Université de Lille 3 (musicologie), du conservatoire royal de Bruxelles, de la Confédération Musicale de France...

Rentrée 2020

Les élèves à l'école au CP –CE1 uniquement
(pour compléter le cours existant)

Le **MERCREDI 9 SEPTEMBRE** à 10h

Les autres élèves seront contactés
après **retour de cette fiche d'inscription**

-À l'accueil en mairie ou

- à l'école de musique lors des permanences des

-mercredi 26 août de 18h à 19h

- jeudi 27 août de 18h à 19h

Par mail: à noeux-musique@orange.fr

M. Pierre-Marie FONTAINE

Directeur musical

Mme Joëlle SZYMANSKI

Mr Serge MARCELLAK

Maire de Noeux Les Mines

VILLE DE NOEUX LES MINES



**ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE
DE NOEUX LES MINES**

Espace Musical Georges Fontaine
8, rue Camus
tel: 03 21 66 13 08
<http://www.noeux-musique.fr>



affiliée à la

*Confédération Musicale de France
Fédération Française de
l'Enseignement Artistique*

Présentation

Fonctionnement

Inscription

« *Que la musique appartienne à tous !* »

Zoltan KODALY

Compositeur et pédagogue hongrois

Présentation

« Que la musique appartienne à tous ! » *Zoltan KODALY*

Apprendre la musique : c'est naturel, c'est la vie ! Tous les enfants y sont sensibles. La musique fait partie d'eux et de leur environnement. Encore faut-il éveiller et former « cette oreille musicale » dès le plus jeune âge...

Tels sont les objectifs de l'école de musique de Noeux-les-Mines

Les bienfaits de la musique

Un bon éveil musical permet à votre enfant :

- * de se concentrer, de développer sa capacité d'écoute et d'attention
- * d'entraîner sa mémoire
- * de se dépasser et de prendre confiance en soi
- * de faire travailler son corps tout entier car il faut maîtriser sa voix, adapter rythmes et mouvements...
- * de communiquer avec les autres car on apprend à jouer avec et pour les autres

A quel âge commencer ?

A tout âge

Accueil musical dès 5 ans

Cet accueil musical permet d'éveiller les très jeunes enfants aux sons, aux rythmes par du vécu corporel et des jeux musicaux (imitation, écoute, reproduction, création...). Ici, pas de solfège en premier lieu mais une approche plus ludique de la musique: on chante, (on danse en suivant le rythme avec son corps)...

Dès 6 ans

A cet âge, l'enfant commence la formation musicale : lecture de notes et de rythmes, apprentissage de la flûte à bec, chant, éducation de l'oreille...

Vers 9 / 10 ans

Après les premières acquisitions de base en formation musicale (*qu'il faudra encore poursuivre obligatoirement*), l'élève peut entreprendre l'étude d'un instrument de son choix.

Cours d'Adultes

avec apprentissage de l'instrument simultanément

Fonctionnement

L'enseignement est organisé en cycles :

- Formation musicale :

- Accueil musical—Enfants âgés de 5 ans
- Initial (Enfants en CP,CE1)
- 1er Cycle - A- B- C - 3 ans
- **Fin d'études du 1^{er} Cycle**
- 2ème Cycle - A-B-C - 3 ans
- **Fin d'études du 2^{ème} cycle**
- 3ème Cycle - A- B -
- **Fin d'études du 3ème cycle**
- Excellence

Durée des cours collectifs : 1 à 2 h hebdomadaires

- Formation Instrumentale :

- Initial—Probatoire—vers l'âge de 9 / 10 ans
- 1er Cycle - A- B- C - 3 ans
- **Fin d'études du 1^{er} Cycle**
- 2ème Cycle - A-B-C - 3 ans
- **Fin d'études du 2^{ème} cycle**
- 3ème Cycle - A- B -
- **Fin d'études du 3ème cycle**
- Excellence

Durée des cours individuels : 30 minutes hebdomadaires

Instruments enseignés :

- *Bois : flûte traversière, hautbois, clarinette*
- *Saxophones : alto, ténor, baryton, basse*
- *Cuivres : trompette, cornet, cor d'harmonie, trombone, baryton, tuba*
- *Percussions : tambour, caisse claire, batterie, claviers (glockenspiel, xylophone), timbales*
- *Cordes : violon, contrebasse à cordes, guitare classique, guitare électrique, guitare basse, piano, violoncelle.*
- *Accordéon*

L'étude des instruments à cordes et accordéon n'est envisagée qu'en complément de celle des autres instruments.

- Ateliers

- Chorale
- Atelier Improvisation jazz
- Ateliers instrumentaux (violons, saxophones, flûtes, clarinettes, cuivres, percussions...) classe orchestre.

Année scolaire 2020-2021

Inscription :

Chaque nouvel élève doit être inscrit par la famille en complétant le bulletin d'inscription ci-joint à remettre directement à :

-l'école de musique située 8, rue Camus

-mercredi 26 août de 18h à 19h

- jeudi 27 août 2020 de 18h à 19h

-à l'accueil de la mairie

Rentrée 2020:

Les cours débiteront :

-Mercredi 9 septembre à 10h pour les élèves à l'école en CP et CE1

(ils rejoignent un cours existant)

Les autres élèves seront contactés après réception de ce bulletin

Modalités d'inscription /

REGLEMENT DE 8€

L'école de musique est prise en charge par la Municipalité, mais en raison de l'affiliation à la Confédération Musicale de France, les droits d'inscription aux examens sont payants (8€) à le jour de l'inscription